

DELIBERATION DD2021_157

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

LE 25 novembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	48
Votants	66
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PRÉFIGURATION DU SÎLOT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CAMP'US POUR 2021

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme FAVARD, M. MARSAC, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

PRÉFIGURATION DU SÎLOT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CAMPUS POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales .

Considérant que le Grand Périgueux est engagé dans le projet de création d'un pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines, le SÎLOT, situé sur l'ancien « *camp américain* » au nord de Coulounieix-Chamiers, à l'interface des quartiers prioritaires de Coulounieix et de Périgueux, au terme d'une importante démarche participative avec une dizaine d'associations et d'acteurs économiques et institutionnels.

Que le projet architectural est connu, il a fait l'objet d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Qu'afin de préparer le modèle de fonctionnement du Sîlot, le Grand Périgueux et la Région Nouvelle-Aquitaine ont demandé aux structures impliquées de se structurer, ce qui a abouti à la création d'une association de préfiguration « *campUS* », en mai 2017.

Considérant que l'association CampUS est constituée de membres des associations ayant participé à la conception du projet dès le départ ou qui s'y sont greffés au fil du temps. A ce jour, elle compte 11 associations adhérentes : All Boards Family, Connexion Double H, Des boules aux nez, La Ligue de l'Enseignement 24, La Vélorution Périgourdine, Lazzi Zanni, Le Chemin, Le Collectif Estampe et Reliure Artistique (CERA), Parkour, Senzala do capoeira, Tintamart.

Que d'autres partenaires du projet privés et publics ont également manifesté leur intérêt à rejoindre le collectif, ce qui a conduit l'association à modifier ses statuts pour le leur permettre. Le Grand Périgueux compte parmi les membres de l'association.

Considérant que par ailleurs, le travail global sur le projet permet, au-delà des adhérents à campUS, d'associer à la réflexion d'autres acteurs tels que AFAC 24, Angels, Aquitaine Active, ASPII, ATIS, Bar Vengers, Ciné Passion, Coop'Alpha et Emergence Périgord, EMMAUS, Interstices, la Fédération départementale et les centres sociaux de l'agglomération, l'Escale numérique, le Foyer de la Beaumont, le Sans Réserve, Médiagora, Reapers, Tricycle enchanté, 3S, VIRUS, etc.

Que l'objectif de préfiguration du modèle de fonctionnement du Pôle est multiple :

- organiser la coopération et la mobilisation des associations membres de campUS et des autres acteurs pressentis autour de la construction du projet ;
- participer à la préparation du projet de fonctionnement et de la modélisation économique, juridique, organisationnelle, technique du Pôle ;
- sensibiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire aux évolutions du projet et à l'offre de service qu'il est susceptible de constituer à terme.

Que pour remplir ses objectifs, l'association CampUS a recruté une cheffe de projet en 2018.

Qu'afin de financer la création de ce poste, l'association a répondu à l'appel à projet « aide à l'amorçage de micro-projets innovants » (AMPI) du Conseil Régional qui a validé une participation à hauteur de 20 000 €, dès lors que le Grand Périgueux s'engageait aussi à même hauteur.

Considérant que la CAF de la Dordogne a également prévu un soutien de 5 000 € dans le cadre de la Convention territoriale globale.

Qu'aussi le Grand Périgueux a décidé d'accorder à l'association, une subvention de 30 000 € (dont 5 000 € de reversement d'une subvention de la CAF dans le cadre de la CTG). En 2020, l'aide fût de 30 000 € (dont 5 000 € de reversement d'une subvention de la CAF dans le cadre de la CTG).

Qu'afin de pouvoir poursuivre ce travail, l'association a transmis un bilan d'activités et sollicite la reconduction de l'aide au fonctionnement (salaire de la cheffe de projet et frais divers) auprès du Grand Périgueux sur la base du plan de financement global suivant, identique à 2020 :

Subvention du Grand Périgueux	25 000 €
Subvention CR (ESS / Europe)	20 000 €
CAF	5 000 €
Cotisations	800 €
Total :	50 800 €

Considérant qu'une convention spécifique entre le Grand Périgueux et l'association de préfiguration Camp'US doit être établie pour l'année 2021 (cf. projet de convention annexé). Elle formalise :

- les objectifs attendus de l'association Camp'US et notamment :
 - la formalisation du projet du Sîlot, en lien avec le Grand Périgueux
 - la conduite de la réalisation du projet au plan opérationnel avec un objectif affirmé d'économie sociale et solidaire, créateur d'emplois et d'initiatives
 - la co-définition et la mise en place de dispositifs de pilotage
 - la modélisation économique du projet de fonctionnement et son organisation
 - la co-définition avec le Grand Périgueux de la communication, de la concertation, et de l'animation d'une démarche participative sur la projet.
- le montant de la subvention tel que sollicité à hauteur de 30.000 € (25.000 du Grand Périgueux et 5.000 € de la CAF au titre de la CTG) et ses modalités de versement en deux fois (25.000 € en janvier et 5.000 € fin d'année sur présentation du bilan d'action).
- les engagements de l'association et notamment l'obligation de produire un bilan annuel de ses activités et un bilan financier de la structure avant le 31 janvier 2020.

Que comme indiqué plus haut, le Grand Périgueux est adhérent ce qui implique de s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire fixée par son conseil d'administration à 100 € pour les membres adhérents établissements publics – collectivités territoriales. Ce montant de cotisation forfaitaire est fixé annuellement en Assemblée Générale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association campUS pour 2021 à hauteur de 30 000€, constituée d'une aide directe du Grand Périgueux de 25 000€ et du reversement d'une aide de la CAF de 5 000€ dans le cadre de la convention territoriale globale ;
- Autorise le Président à signer tous documents utiles, et notamment la convention de financement correspondante ;

- Décide de verser la cotisation en qualité d'adhérent d'un montant de 100€.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021
Reçu en préfecture le 07/12/2021
Affiché le 07/12/2021
ID : 024-200040392-20211125-DD2021_157-DE

DD2021_157
SLOW

Délibération publiée le 07/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/12/2021	Périgueux, le 07/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

